



# parapente

## Préambule

Le vol libre est une activité de pleine nature dont l'accès est possible dans le cadre de l'association sportive d'établissement, avec ou sans le concours du milieu fédéral local. Ses fondamentaux sont la découverte du milieu aérien et le déplacement dans l'espace aérien, rendus possibles par la maîtrise technique et le pilotage d'un aéronef.

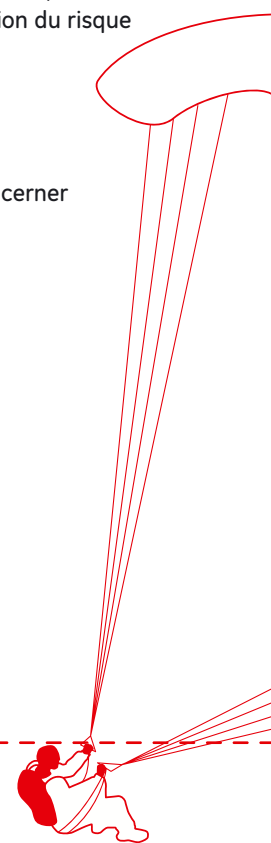
## Orientations générales

Dans le cadre plus large d'un programme de développement de la culture de l'air à l'école (Educ'en Ciel), le parapente scolaire est une discipline favorisant la maîtrise émotionnelle, la gestion du risque par la connaissance de celui-ci, la responsabilisation des jeunes pratiquants.

## Organisation générale

### A/ Pôle développement

Ce champ d'intervention couvre les rencontres sans finalité nationale. Elles pourront concerner les disciplines et formes variées du parapente et du cerf-volant.



## B/ Pôle compétition

Ce champ d'intervention concerne les rencontres débouchant sur une coupe de France.

### Coupe de France UNSS Équipe d'Établissement

LICENCIÉ(E)S / AUTORISÉ(E)S	BF – MF – CF – JF – SF / BG – MG – CG – JG – SG
COMPOSITION DES ÉQUIPES	3 à 4 compétiteurs du même établissement en collège et en lycée
JEUNE OFFICIEL	Il participe à l'organisation ou à la logistique de la rencontre
RÈGLEMENT	Addition des points des 3 meilleurs équipiers sur trois épreuves
FORMULE	Combinaison d'épreuves de maîtrise technique et pilotage au sol et en vol A : maniabilité au sol ; B : petit vol en P.E ; C et D : grands vols
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Participation à une phase académique ou invitation en open Les concurrents doivent être titulaires du brevet initial de la FFVL
NOMBRE D'ÉQUIPES	6 par catégorie (quotas académiques fixés en CMIR)
TITRES DÉCERNÉS	Vainqueur de la coupe de France UNSS par équipes de collèges Vainqueur de la coupe de France UNSS par équipes de lycées

### Coupe de France UNSS Excellence

LICENCIÉ(E)S / AUTORISÉ(E)S	BF – MF – CF – JF – SF / BG – MG – CG – JG – SG
RÈGLEMENT	Addition des points sur les trois épreuves
FORMULE	Epreuves A et B identiques au niveau équipe d'établissement Epreuve C et D : vols à difficulté programmée (parcours, distance)
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Participation à une phase académique (pôle espoir qualifié directement). Les participants doivent être titulaires du brevet de pilote confirmé de la FFVL
NOMBRE DE PARTICIPANTS	30 maximum
TITRES DÉCERNÉS	Vainqueur de la coupe de France UNSS Excellence

## C/ Pôle responsabilisation

Se référer au livret « Je suis Jeune Officiel en parapente »